CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62477** **VALABLE JUSQU'AU** **30/06/2027**

ÉDITÉ LE 26/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Raison sociale : MEYER ISOLATION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/05/2025

Capital : 301 000

3 RUE DU BIGARREAU
68260 KINGERSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 80B81

Siret : 318 392 453 00060

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4738 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/273704

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/273704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 03 89 56 39 10 **Fax :**

Portable : 06 88 05 02 18

Responsabilité légale :
GROUPE RENOXIA (941 507 592)

Site Internet : http://www.meyer-isolation.fr

E-mail : contact@meyerisolation.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 628 296 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	4	06/02/2023
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	11	06/02/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/06/2026 10:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.